



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**14 juin 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le quatorze juin deux-mille-dix (14 juin 2010) à dix-neuf heures (19 h) heures à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :     **MME** La conseillère Nadia Masse  
                          **MM** Le conseiller Claude Nantel  
  Le conseiller Claude Labonté  
  Le conseiller Patrice Charette  
  Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Christiane Cholette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Le secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 10 juin 2010.

### **3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

### **4. RÉS. 161.06.2010           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Patrice Charette  
**APPUYÉ** par la conseillère Nadia Masse  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant:

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 14 JUIN 2010 À 19 H**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1. Adoption du règlement numéro 2010-190 décrétant des travaux de voirie et l'affectation de la somme de 222 565,64 \$ du solde disponible du règlement 2008-162 en vue de financer une dépense maximale de 273 000 \$;
- 6. Période de questions et réponses**
- 7. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée



- 5.1 **RÉS. 162.06.2010** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-190 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 222 565,64 \$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 2008-162 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 273 000 \$**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2010, pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de voirie et l'affectation de la somme de 222 565,64 \$ du solde disponible du règlement 2008-162 en vue de financer une dépense maximale de 273 000 \$;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-190 décrétant des travaux de voirie et l'affectation de la somme de 222 565,64 \$ du solde disponible du règlement 2008-162 en vue de financer une dépense maximale de 273 000 \$.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

7. **RÉS. 163.06.2010** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 10.

Adoptée

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire